



Colayrac - Saint Cirq

La lettre du Maire

N°14 - Décembre 2009

Edito

Chers amis de Colayrac-Saint cirq,

L'eau : voilà un sujet central. De sa raréfaction en certains « coins » de notre Terre, aux déluges qui en inondent d'autres, le thème de l'eau envahit les pages de nos journaux et de nos revues, alimente nos émissions de radio et de télévision ...

L'eau c'est la vie ! Economisons-la ! Préservons-la.

C'est bien dans cette perspective que nous nous attachons fortement à faire en sorte que soient améliorés les rendements de nos réseaux d'adduction d'eau et les installations permettant un bon traitement de nos eaux usées.

Notre volonté à cet égard est marquée par le septième rapport du dernier Conseil Municipal.

En outre, permettez-moi de souligner deux moments importants dans la vie de notre « village », à noter sur vos agendas :

- **le Marché de Noël** qui aura lieu le dimanche 20 décembre 2009, sur la place Maurice Tisseraud, devant l'église de Colayrac où les exposants seront ravis de vous recevoir, ainsi que le Père Noël ! ...

- **les vœux** que j'aurai plaisir à vous présenter le vendredi 15 janvier 2010, à la salle des fêtes, autour du verre de l'amitié.

Et à propos de vœux, je vous souhaite ici d'excellentes fêtes de fin d'année et, déjà, une bonne année 2010 à vous tous.



MARCHÉ DE NOËL
À COLAYRAC-SAINT CIRQ
DE 10 H À 18 H

DIMANCHE 20 DECEMBRE 2009
Place de l'église à COLAYRAC

Toute la journée promenade gratuite en Calèche et animations pour les enfants



 14 h à 17 h le Père Noël accueillera les enfants dans sa maison
17 h Vin chaud offert à tous
18 h Concert de Noël - Chorale Polifonia à l'église Notre Dame de Colayrac (chauffée)



 Possibilité de se restaurer sur place

Renseignements à la Mairie de Colayrac-Saint Cirq
Tél : 05.53.77.57.50

François Chalmel

Décisions du conseil municipal du lundi 16 novembre 2009

• **Convention pour l'entretien et la maintenance des installations d'éclairage public et de signalisation tricolore.**

La commune de Colayrac-Saint Cirq confiait, jusqu'à aujourd'hui, l'entretien et la maintenance de ses installations d'éclairage public et des feux tricolores de signalisation à la société SOTRASER SUD OUEST. Celle-ci a fait l'objet d'une « fusion simplifiée » avec la société CITELUM, lui transférant du même coup l'exécution des marchés qui lui étaient dévolus, conformément à la réglementation applicable.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer les avenants de transfert des marchés au bénéfice de la société CITELUM.

• **Mise en place du dispositif « Chèque Emploi Service Universel » (CESU).**

Certaines familles dont les enfants sont confiés à l'accueil de loisirs de l'école maternelle bénéficient de l'usage du CESU et demandent l'autorisation de régler les frais de garde de leur enfant par ce moyen.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de donner au Maire l'autorisation d'affilier la commune au Centre de remboursement des CESU chargé de l'encaissement des sommes octroyées aux bénéficiaires et de leur versement à la collectivité,
- d'accepter le CESU comme moyen de paiement des frais de garde des enfants de moins de 6 ans, dans le cadre de la régie de recettes des services périscolaires.

• **Projet de construction de 12 logements HABITALYS : abandon.**

Par délibération du 12 novembre 2007, avaient été arrêtées les modalités de participation financière de la commune au projet de construction de 12 logements par HABITALYS, laquelle participation devait s'élever, à parité avec la CAA, à 48 000 euros.

Début 2009, HABITALYS ne parvenant pas à boucler son budget propose une participation de la commune augmentée de 12 000 euros par rapport au plan de financement adopté initialement.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acter la suggestion du bureau municipal d'annuler le projet pour lequel il n'y avait plus d'accord financier.

Un nouveau projet sera remis en chantier si le Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi) révisé (opération en cours) l'autorise.

• **Convention avec le Syndicat Mixte de Voirie d'Agen-Centre (SMVAC) pour l'entretien des chemins ruraux.**

La voirie communale est transférée au syndicat intercommunal de voirie qui en assure donc l'entretien.

Les chemins ruraux restent du domaine privé de la commune qui en gère la maintenance avec, le cas échéant, le concours du syndicat de voirie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter l'intervention du syndicat de voirie pour certains travaux d'entretien et éventuellement de grosses réparations sur les chemins ruraux ;
- de donner pouvoir au Maire pour signer :
 - la convention de prestation de service avec le SMVAC
 - les conventions spécifiques de travaux à effectuer sur les chemins ruraux.

• **Subvention pour la crèche « la Farandole ».**

Alors que sa gestion serrée est parfaitement saine et que son taux de remplissage, tout à fait satisfaisant, compte parmi les meilleurs du département, la crèche de Colayrac-Saint Cirq est sensiblement déficitaire ... comme pour toutes les crèches fondées sur le même principe associatif, en France, d'ailleurs !

Les raisons en sont multiples :

- application d'une « convention collective » coûteuse en matière de qualification, de quotas et par voie de conséquence, de masse salariale ;
- disparition progressive des emplois aidés ;
- plafonnement des participations financières des structures d'aide aux familles mais aussi des familles elles-mêmes...
... autant de mesures non accompagnées de ressources supplémentaires qui font exploser les budgets.

Etant donné le rôle irremplaçable de la crèche pour les familles, le Conseil Municipal considère que la structure doit être maintenue et décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention d'équilibre à la crèche pour lui permettre de fonctionner, à savoir :

- le versement du solde de la subvention d'équilibre 2009 (43 167 € – 25 000 € déjà versés = 18 167 €)
- l'inscription en décision modificative du budget de la somme correspondant à la différence entre la prévision budgétaire initiale et la subvention d'équilibre.

• **Décision Modificative n° 1**

Elle permet d'ajuster le budget notamment de fonctionnement au profit de la crèche (cf rapport n° 5) mais aussi d'investissement en particulier pour mettre en place une nouvelle structure de jeux extérieure, au bénéfice de l'accueil de loisirs et de l'école maternelle.

• Schéma communal d'assainissement

Au moment où les compétences « eau et assainissement » sont transférées du Syndicat du Sud du Lot à la CAA (à compter du 1^{er} janvier 2010), il apparaît opportun de rappeler certains projets prévus avant transfert, à savoir l'extension de notre schéma communal d'assainissement aux secteurs suivants :

- 1 – Hameau de Martel (VC 5 et VC 15)
- 2 – Lieux-dits Sablou à Saint Cirq (VC 2 et VC 7)
- 3 – Lieux-dits « Cocard » et « Escloupès » à « Fangot » (CVC 2, VC 5, RD 107, RD 813/la chaise et VC 3)

... à savoir aussi la suppression de la station d'épuration du bourg de Colayrac, avec refoulement des effluents vers celle du Fangot, voire celle d'Agen.

Ainsi, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- demande la révision du schéma communal d'assainissement et l'extension aux secteurs précités (1, 2 et 3)
- prend acte de la nécessité de démolition de la station du bourg devenue obsolète avec rejet des effluents vers celle du Fangot
- se prononce contre le projet d'une conduite unique de refoulement entre les deux stations qui interdirait tout nouveau branchement
- se prononce pour un rejet des effluents du bourg vers la station du Fangot, qui prenne en compte notre projet d'extension du réseau d'assainissement, desservant notamment la zone d'activités économiques de « la Chaise »
- se prononce sur la suppression, à terme, de la station d'épuration du Fangot pour un rejet vers celle d'Agen, appelée à doubler sa propre capacité d'accueil.

• Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif

Les contrôles de la qualité de l'eau sont régulièrement affichés en Mairie et accessibles sur le site internet de la mairie. L'intégralité du rapport peut être consulté en Mairie.

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel présenté, à l'unanimité.

La Communauté d'Agglomération d'Agen

Après avoir exposé les compétences qui incomberont désormais, à compter du 1^{er} janvier 2010, à la Communauté d'Agglomération d'Agen (lettre n°12) puis les principes de gouvernance (lettre n°13), est présenté le troisième volet concernant son fonctionnement :

les Dispositions financières et fiscales.

Voici donc, dans ses grandes lignes le régime financier, tel que le prévoient les nouveaux statuts :

• Au chapitre des ressources

- le produit de la taxe professionnelle (appelée à être remplacée « à l'euro près » après la réforme annoncée) ;
- la dotation générale de fonctionnement (DGF) et autres concours financiers de l'Etat ;
- les subventions reçues de l'Etat et autres institutions publiques ;
- le produit des taxes, redevances et autres contributions correspondant aux services assurés : "taxe d'enlèvement des ordures ménagères" (TEOM), "versement transport" (VT), ...
- les contributions des communes extérieures ayant recours aux services de la CAA ;
- etc ...

• Au chapitre des dépenses

1. La Communauté d'Agglomération d'Agen pourvoit aux dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice de ses compétences. Elle élabore son budget dans cette perspective.

2. Des dispositions financières statutaires prévoient que la CAA reverse aux communes membres, au travers de l'attribution d'une dotation de compensation et de solidarité, un produit fiscal équivalent à celui qu'elles auraient perçu s'il n'y avait pas eu transformation en Communauté d'Agglomération.

C'est donc un produit fiscal équivalent qui est garanti pour les communes membres.

3. Fonds de solidarité territoriale

Ce fonds aura vocation à soutenir les politiques communales en cohérence avec les politiques communautaires.

4. Comptabilité

Les fonctions de receveur sont assurées par le Trésorier Principal de la Trésorerie d'Agen Municipale.

En conclusion,

rappelons que cette organisation nouvelle des compétences réparties entre CAA et communes, relève d'une logique simple d'économie générale par l'effet de mutualisation de moyens, tout en laissant à chaque commune la gestion de la « proximité » : action sociale, vie scolaire, culture, sport, état civil, droit du sol ...

Globalement, chacun doit y trouver son compte, mieux que par le passé.

Les manifestations et animations à Colayrac-Saint Cirq

- Vendredi 18 décembre à partir de 19^h30 : Spectacle de l'école de Saint Cirq à la Salle des Fêtes de Colayrac-Saint Cirq.
- Dimanche 20 décembre : Marché de Noël, à Colayrac-Saint Cirq de 10^h à 18^h – Place de l'église de Colayrac
Toute la journée promenade gratuite pour les enfants
- Jeudi 31 décembre à 20^h00 : Réveillon de fin d'année à la Salle des Fêtes de Colayrac-Saint Cirq, organisé par le Basket.
- Vendredi 8 janvier 2010 : Concours de belote organisé par la Pétanque – engagements 15 euros l'équipe à la Salle des Fêtes de Colayrac-Saint Cirq à 21^h00
- Dimanche 10 janvier : Repas des Aînés Ruraux à la Salle des Fêtes de Colayrac-Saint Cirq à 12^h00
- Mardi 12 janvier : Repas de Noël offert par la municipalité aux octogénaires, au Restaurant le « Patio » à Colayrac-Saint Cirq à 12^h00
- Vendredi 15 janvier : Vœux de Monsieur le Maire à la population à 19^h30 à la Salle des Fêtes de Colayrac-Saint Cirq
- Dimanche 24 janvier : Assemblée Générale de l'association AMADEA à la Salle des Fêtes de Colayrac-Saint Cirq à 14^h
- Jeudi 28 janvier : Assemblée Générale du Comité de Jumelage à la Salle des Fêtes de Colayrac-Saint Cirq à 20^h30

« L'Agglo affiche son patrimoine, Itinérance autour de 45 tableaux »

L'exposition photographique itinérante dans les 8 communes de l'Agglomération agenaise sera à la Mairie de Colayrac-Saint Cirq du 25 janvier au 30 janvier. Venez découvrir Colayrac avec une vision artistique toute particulière.

Photographies artistiques de Juliette ARMAGNAC



Challenge des Municipalités

Matches de Rugby à Colayrac

- Le 10 janvier 2010 COC / Pont du Casse
- Le 24 janvier 2010 COC / Eymet

Matches de Basket à Colayrac

- Le 9 janvier 2010 JILC / CFR Prechacq Les Bains
- Le 23 janvier 2010 JILC / BC Portais Laurentais

BIEN VIVRE ENSEMBLE

« Mobilisation générale » autour du « développement durable » – Episode 2 –

Dans la dernière lettre (n° 13) était évoquée une prise de conscience collective de la nécessité d'être plus économe des ressources de la planète qui nous porte.

Si tout le monde consommait autant qu'un européen, il faudrait 3,4 planètes pour subvenir aux besoins de tous les « terriens ». L'Observatoire de l'Environnement du Grand Lyon indique que, sur l'année 2008, le 23 septembre a été le « jour du dépassement »; les hommes, toutes activités confondues, ont consommé l'ensemble des ressources renouvelables que la Terre est capable de produire sur cette année pleine, en à peine 9 mois.

Constatant cela, comment ne pas faire appel à la raison s'agissant de nos consommations, mêmes les plus élémentaires ? Des pistes vous seront proposées dans les lettres suivantes.